

## PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le mardi 8 novembre 2022, à 19 h, à l'Édifice municipal.

Présences : Maxime O. Bourgeois - Maire  
Mariane Cullen - Conseillère/Maire suppléante  
Marc Boudreau - Conseiller  
Brian Cormier - Conseiller  
Carole Duguay - Conseillère  
Normand Dupuis - Conseiller  
Yanic Vautour - Conseiller  
Monique Bourque - Directrice générale/Greffière  
Caroline LeBlanc - Directrice générale/Directrice des finances

Absences : Daniel Chiasson - Directeur des travaux publics  
Maryse LeBlanc - Directrice des loisirs et de la programmation  
Philippe Vachon - Gérant du terrain de golf et de l'aréna

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Maxime O. Bourgeois, appelle la réunion à l'ordre à 19 h 01.

2. **Reconnaissance du territoire traditionnel non cédé**

Le maire fait la reconnaissance du territoire traditionnel non cédé.

3. **Constatation du quorum par la greffière**

La greffière constate le quorum.

4. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun conflit n'est déclaré.

5. **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Marc Boudreau

Appuyé de Normand Dupuis

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. **Adoptée à l'unanimité.**

6. **Présentation – certificat de reconnaissance**

Le maire présente un certificat de reconnaissance à Louis Poitras pour ses 10 années de service au sein de la municipalité.

P22 – 11 – 171

7. **Discussion concernant l'arrêté no 52 *Un arrêté désignant des parties de routes dans le Village de Memramcook accessibles aux véhicules hors routes***  
Des informations pertinentes au dossier de l'arrêté no 52 *Un arrêté désignant des parties de routes dans le Village de Memramcook accessibles aux véhicules hors routes* sont présentées. Les membres du conseil partagent quelques commentaires. Le consensus est de faire l'ajout d'une partie du chemin Anderson Mill et de communiquer avec la province pour clarifier quelques informations. Le conseil réévaluera le dossier au besoin dans le futur s'il juge nécessaire de prolonger l'accès à d'autres services et installations.

8. **Première lecture (par son titre) de l'arrêté no 52 *Un arrêté désignant des parties de routes dans le Village de Memramcook accessibles aux véhicules hors routes***

P22 – 11 – 172

**Proposé par Brian Cormier  
Appuyé de Mariane Cullen**

Que le conseil accepte la première lecture (par son titre) de l'arrêté no 52 *Un arrêté désignant des parties de routes dans le Village de Memramcook accessibles aux véhicules hors routes* avec l'ajout d'une partie du chemin Anderson Mill. **Adoptée à l'unanimité.**

9. **Deuxième lecture (par son titre) de l'arrêté no 52 *Un arrêté désignant des parties de routes dans le Village de Memramcook accessibles aux véhicules hors routes***

P22 – 11 – 173

**Proposé par Yanic Vautour  
Appuyé de Carole Duguay**

Que le conseil accepte la deuxième lecture (par son titre) de l'arrêté no 52 *Un arrêté désignant des parties de routes dans le Village de Memramcook accessibles aux véhicules hors routes* avec l'ajout d'une partie du chemin Anderson Mill. **Adoptée à l'unanimité.**

10. **Lotissement Lisa Breau Subdivision – terrain d'utilité publique**

P22 – 11 – 174

**Proposé par Yanic Vautour  
Appuyé de Marc Boudreau**

Que le conseil accepte la recommandation de la Commission de services régionaux Sud-est relative au terrain d'utilité publique pour le Lotissement Lisa Breau Subdivision et que la propriétaire verse à la municipalité 6 % de la valeur marchande du lot 22-1 pour un montant de 954 \$. **Adoptée à l'unanimité.**

11. **Union des municipalités du N.-B.**

P22 – 11 – 175


**Proposé par Carole Duguay  
Appuyé de Marc Boudreau**

Que le conseil accepte l'adhésion de deux personnes à l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick et à son congrès annuel pour l'année 2023. **Adoptée à l'unanimité.**



- P22 – 11 – 176
12. **Nomination de l'auditeur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022**  
**Proposé par Marc Boudreau**  
**Appuyé de Brian Cormier**  
Que le conseil accepte que la firme Bourque Richard Boutot p.c. Inc. soit nommée auditrice pour la municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 selon l'article 71(1) du chapitre 18 de la *Loi sur la gouvernance locale*.  
**Adoptée à l'unanimité.**
- P22 – 11 – 177
13. **Constitution du conseil à huis clos**  
**Proposé par Mariane Cullen**  
**Appuyé de Normand Dupuis**  
Que le conseil se constitue à huis clos. **Adoptée à l'unanimité.**
14. **Article 68(1)(c) de la *Loi sur la gouvernance locale* – de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat**
- Article 68(1)(d) de la *Loi sur la gouvernance locale* – de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds**
- P22 – 11 – 178
15. **Retour en réunion extraordinaire**  
**Proposé par Mariane Cullen**  
**Appuyé de Brian Cormier**  
Que le conseil retourne en réunion extraordinaire. **Adoptée à l'unanimité.**
16. **Adoption de résolution(s)**  
Aucune
17. **Prochaine réunion**  
La prochaine réunion est prévue le 15 novembre 2022, à 19 h. (réunion ordinaire)
- P22 – 11 – 179
18. **Levée de la réunion**  
**Proposé par Marc Boudreau**  
**Appuyé de Yanic Vautour**  
Que le conseil accepte de lever la réunion et la séance est levée à 21 h 20.  
**Adoptée à l'unanimité.**

  
Maxime O. Bourgeois  
Maire

  
Monique Bourque  
Directrice générale/Greffière